

## Volontariat et bénévolat

**Vous souhaitez vous engager dans des activités à caractère éducatif, social, humanitaire, sportif ou encore scientifique... Deux façons de mettre en pratique votre engagement, sans rémunération, s'offrent à vous : être volontaire ou être bénévole. De nombreuses associations et organisations en recherchent !**

### SOMMAIRE

- ➔ Devenir bénévole
- ➔ Devenir volontaire

#### Carnet d'adresses

- Liste 1 – Les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB)
- Liste 2 – Les délégués départementaux à la vie associative (DDVA)
- Liste 3 – Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)
- Liste 4 – Les principaux réseaux associatifs en Limousin
- Liste 5 – Les sites de référence
- Liste 6 – Adresses utiles

### Pour en savoir +

#### Fiches Actuel CIDJ

- 5.61 Volontariat et bénévolat
- 5.611 Les chantiers de jeunes bénévoles
- 5.62 Monter son projet : aides et conseils
- 5.631 Créer une association
- 2.09 Les métiers de l'humanitaire
- 8.26 Le volontariat international

#### Fiches Actuel Limousin

- 5.52 Les associations d'aide aux personnes en difficulté
- Guide [Aides aux projets](#) édité par le CRIJ Limousin

#### Sur le web

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) rubrique Je veux m'engager > Je suis jeune

#### Et aussi

Le guide pratique de l'association à consulter au CRIJ Limousin, sur [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr) ou sur [www.guidon.asso.fr](http://www.guidon.asso.fr)

Le guide du bénévolat à consulter sur [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) rubrique Documentation > Les guides pratiques

### Devenir bénévole

Le bénévolat prend des formes très variées dans tout le domaine associatif, avec des missions éducatives, scientifiques, sociales, humanitaires ou sportives.

Le bénévole consacre le temps qu'il décide à son action librement, il n'a pas d'horaires imposés. Sa participation est volontaire, il est libre d'y mettre un terme, sans procédure ni dédommagement.

Il ne peut recevoir de rémunération en contrepartie de son activité. Son action est non salariée et non soumise au droit du travail. En revanche, il peut être dédommagé des frais induits par son activité (déplacements, hébergement, achat de matériel, etc.). Si ses frais ne sont pas remboursés par l'association, ils peuvent être considérés comme un don et ouvrir droit à une réduction d'impôts.

Pour en savoir plus :

- Consultez le **dossier Actuel CIDJ n° 5.61** Volontariat et bénévolat.
- Informez-vous auprès d'un **CRIB** : centre de ressources et d'information des bénévoles. Les CRIB sont notamment chargés d'informer, orienter et conseiller les bénévoles dans tous les domaines concernant la vie quotidienne de leur association. **Voir carnet d'adresses, liste 1.**
- Informez-vous auprès d'un **DDVA** : délégué départemental à la vie associative. Les DDVA sont chargés de développer la vie associative autour de projets diversifiés et d'animer et coordonner sur le plan départemental les services déconcentrés de l'État afin d'assurer une meilleure information des associations, une simplification des procédures et une clarification des relations. **Voir carnet d'adresses, liste 2.**

### Et pourquoi pas faire du bénévolat... à l'étranger ?

Si vous souhaitez allier bénévolat et voyage, deux solutions s'offrent à vous :

**Les chantiers de jeunes bénévoles** ont pour but de faciliter la rencontre et les échanges entre jeunes de nations et de milieux divers en les faisant participer bénévolement à la réalisation de projets collectifs et d'utilité générale (restauration et/ou construction de bâtiments, protection de l'environnement, aide aux populations...). Ils sont ouverts à tous, sans qu'une formation préalable ne soit nécessaire. Pour effectuer des chantiers à l'étranger, il faut avoir en général plus de 18 ans. Exemples d'associations proposant des chantiers (*liste non exhaustive*) :

- Cotravaux - [www.cotravaux.org](http://www.cotravaux.org)
- Concordia - [www.concordia-association.org](http://www.concordia-association.org)
- Unarec - [www.unarec.org](http://www.unarec.org)
- Service Civil International - [www.sci-france.org](http://www.sci-france.org)
- Solidarités Jeunes - [www.solidaritesjeunes.org](http://www.solidaritesjeunes.org)
- Jeunesse et Reconstruction - [www.volontariat.org](http://www.volontariat.org)

Pour en savoir plus, consultez le **dossier Actuel CIDJ n° 5.611**

Les chantiers de jeunes bénévoles

Le **Wwoofing** (World Wide Opportunities on Organic Farms) permet de proposer ses services partout dans le monde auprès de fermes biologiques en échange du gîte et du couvert pour en moyenne 4 à 6 heures de travail / jour. Il faut être majeur (quelques destinations sont ouvertes dès 17 ans) et payer des frais d'inscription, variables selon le pays d'accueil (jusqu'à 60 €). Les frais de voyage, de visa et d'assurances restent à votre charge.

[www.wwoof.fr](http://www.wwoof.fr)

## Devenir volontaire

Contrairement au bénévole, le volontaire s'engage de façon contractuelle dans une mission au service des autres. Des dispositifs spécifiques encadrent le volontariat, en France ou à l'étranger.

### ↳ En France

Deux dispositifs permettent de s'engager dans une mission de volontariat en France.

#### Le service civique

Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap), le service civique permet de s'engager dans une mission d'intérêt général, auprès d'organismes non marchands agréés. Les missions doivent s'inscrire dans l'un des huit domaines reconnus comme « prioritaires pour la nation » : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sports.

La durée d'une mission peut varier de 6 à 12 mois, pour une durée hebdomadaire minimum de 24 heures.

Les volontaires reçoivent une indemnité de 467,34 € par mois + 106,5 € de la structure d'accueil pour les frais d'hébergement ou de transport. Dans certains cas, une majoration d'indemnité de 106,50 € par mois peut être accordée (pour les étudiants boursiers échelon 5 et 6 ou les bénéficiaires du RSA).

En Corrèze, le Conseil départemental accorde aux volontaires une aide complémentaire de 200 € sur présentation du justificatif de formation citoyenne. Les volontaires bénéficient d'une protection sociale intégrale et d'un accompagnement dans la réalisation de leur mission.

Pour tout savoir sur le service civique et postuler à des offres de mission :

- Rendez-vous sur les sites [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr) et [www.crijlimousin.org](http://www.crijlimousin.org)
- Contactez le **référént Service civique** au CRIJ Limousin : Philippe BERGER - 05 55 100 800.

#### Le volontariat de sapeur-pompier

Si vous souhaitez agir en faveur du secours d'urgence (assistance aux personnes, lutte contre l'incendie, etc.), vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire. À côté de leur vie professionnelle ou de leurs études, les hommes et femmes sapeurs-pompiers volontaires se rendent disponibles pour répondre immédiatement à toute alarme émise par le centre de secours dont ils dépendent. C'est un engagement à long terme.

Contrairement aux pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas rémunérés, mais seulement indemnisés (vacations horaires). Une prestation de retraite non professionnelle est perçue par les volontaires ayant atteint l'âge de 55 ans et ayant effectué au moins 20 ans de service.

Pour s'engager comme sapeur-pompier volontaire, il faut :

- avoir entre 16 et 60 ans (le premier engagement doit être signé avant l'âge de 56 ans) ;
- avoir une condition physique compatible avec une activité opérationnelle qui sera vérifiée à l'occasion d'une visite médicale de recrutement ;
- être en position régulière au regard des obligations de service national ;
- jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.

Pour postuler, contactez le **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** de votre département.

**Voir carnet d'adresses, liste 3.**

[www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr) rubrique Devenir pompier > SP volontaire

### ↳ À l'étranger

Différents dispositifs permettent de s'engager dans une mission de volontariat à l'étranger.

#### Le service civique à l'international

Même si ce n'est pas sa vocation principale, le service civique peut aussi s'effectuer à l'étranger auprès d'associations françaises agissant à l'étranger ou d'une collectivité territoriale française.

#### Le service volontaire européen (SVE)

C'est un des volets du programme ERASMUS + Jeunesse. Il s'adresse aux 17-30 ans et permet d'effectuer une mission d'intérêt général au sein d'une association, ONG, collectivité territoriale ou locale dans un des pays « Programme » (28 pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie) ou partenaires (Europe de l'Est, du Sud-Est et du Caucase).

En Limousin, pour partir en SVE, contactez le **CRIJ Limousin** au **05 55 10 60 99**.

[www.crijlimousin.org](http://www.crijlimousin.org) rubrique Partir à l'étranger > Faire du volontariat

*Attention, il est conseillé de commencer les démarches suffisamment tôt, en moyenne 6 mois avant le départ effectif !*

**Le volontariat écologique franco-allemand (VEFA)**

Ce dispositif permet aux 18-25 ans de passer un an en Allemagne afin d'acquérir des compétences linguistiques et professionnelles en lien avec la protection de l'environnement. Aucune compétence particulière n'est requise. La maîtrise de l'allemand n'est pas exigée. Un « contrat d'engagement de service civique » sera signé entre l'association agréée VEFA et le volontaire.

[www.ve-fa.org](http://www.ve-fa.org)

**Le volontariat franco-allemand (VFA)**

Proposé par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), ce dispositif permet aux jeunes de 18 à 25 ans d'effectuer une mission de 12 mois au sein d'une association allemande œuvrant dans le domaine culturel, écologique, social ou sportif. Le volontaire reçoit chaque mois une indemnité (montant variable selon les associations). Le volontaire peut également demander à l'Ofaj une bourse afin de suivre un cours intensif d'allemand de 4 à 6 semaines.

[www.volontariat.ofaj.org](http://www.volontariat.ofaj.org)

**Le volontariat de solidarité internationale (VSI)**

Ce dispositif concerne les personnes majeures souhaitant mettre leurs compétences au service d'une mission de développement ou d'urgence humanitaire dans une ONG. Le volontaire bénéficie d'une couverture sociale et d'une indemnité, à laquelle s'ajoute l'indemnité supplémentaire liée à l'affectation à l'étranger (variable selon les pays). Les missions, d'une durée maximum de 2 ans renouvelable, sont obligatoirement effectuées auprès des associations agréées par le ministère des Affaires étrangères. L'expérience de VSI est limitée à 6 ans au cours de la vie.

Liste des structures et ressources documentaires sur [www.clong-volontariat.org](http://www.clong-volontariat.org)

**Le volontariat international en entreprise ou en administration (VIE / VIA)**

Ce dispositif permet aux 18-28 ans de nationalité française ou européenne de partir à l'étranger pour une mission professionnelle de 6 à 24 mois, tout en bénéficiant d'un statut public protecteur (dispositif placé sous la tutelle de l'Ambassade de France). Le volontaire international perçoit une indemnité mensuelle, couverture sociale incluse, selon le pays et sans distinction de niveau d'études. Cette rémunération forfaitaire et non négociable comprend une partie fixe et une partie variable tenant compte notamment des variations de change et des prix selon les pays. Cette rémunération est exonérée des charges sociales et de l'impôt sur le revenu.

Offres et informations sur [www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)

**EU Aid Volunteers**

Nouvelle initiative de l'UE mettant en place un corps volontaire européen d'aide humanitaire.

Modalités sur <http://ec.europa.eu/echo>

**Pour en savoir plus sur le volontariat à l'étranger :**

- Consultez le **dossier Actuel CIDJ n° 8.26** Le volontariat international.
- Consultez le guide **Travailler, se former à l'étranger** du CRIJ Limousin, rubrique Volontariat et solidarité internationale (disponible à l'accueil du CRIJ et sur le site [www.crijlimousin.org](http://www.crijlimousin.org) rubrique Partir à l'étranger).

# Carnet d'adresses

## ➔ LISTE 1

### Les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB)

#### COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CROS) DU LIMOUSIN

GAIA - Maison régionale des sports du Limousin  
142 avenue Emile Labussière  
87100 LIMOGES  
Tél : 05 87 21 31 30  
contact@croslimousin.fr  
[www.croslimousin.fr](http://www.croslimousin.fr)

#### COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CDOS) DE LA CREUSE

4 avenue Louis Laroche  
23000 GUÉRET  
Tél : 06 45 89 55 38  
cdoscreuse@gmail.com  
<http://creuse.franceolympique.com>

#### PROFESSION SPORT LIMOUSIN

Antenne de la Maison des sports  
3 boulevard du Marquisat  
19000 TULLE  
Tél : 05 55 20 87 12  
professionsport@wanadoo.fr

## ➔ LISTE 2

### Les délégués départementaux à la vie associative (DDVA)

#### DDVA HAUTE-VIENNE

M<sup>me</sup> Fouzia ENNJIMI  
45 rue Turgot  
87036 LIMOGES  
Tél : 05 55 33 92 33  
fouzia.ennjimi@haute-vienne.gouv.fr

#### DDVA CORRÈZE

M. Pierre DELMAS  
Cité administrative Jean Montalat  
19011 TULLE  
Tél : 05 87 01 90 30  
pierre.delmas@correze.gouv.fr

#### DDVA CREUSE

M. Antoine ARKI  
Place Varillas  
23000 GUÉRET  
Tél : 05 55 41 14 22  
antoine.arki@creuse.gouv.fr

## ➔ LISTE 3

### Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

[www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr) rubrique Devenir pompier

#### SDIS 87

2 avenue du Président Auriol  
BP 61  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 12 80 00  
[www.sdis87.fr](http://www.sdis87.fr)

#### SDIS 23

Domaine des Champs blancs  
BP 33  
23001 GUÉRET  
Tél : 05 55 41 18 00  
[www.sdis23.com](http://www.sdis23.com)

#### SDIS 19

Avenue Évariste Galois  
BP 107  
19003 TULLE Cedex  
Tél : 05 55 29 64 00  
[www.sdis-19.com](http://www.sdis-19.com)

## ➔ LISTE 4

### Les principaux réseaux associatifs en Limousin

#### AIDES

55 rue Jules Bobillot  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 06 18 19  
aides-limousin@aides.org  
[www.aides.org](http://www.aides.org)

#### AMNESTY INTERNATIONAL

[www.amnesty.fr](http://www.amnesty.fr)  
- à Limoges :  
amnesty.limoges@net-c.com  
- à Saint-Yrieix et Saint-Junien :  
amnesty.saint-yrieix-saint-junien@laposte.net  
- à Brive :  
amnesty.brive@hotmail.fr  
- à Tulle :  
amnesty.tulle@gmail.com  
- à Guéret :  
amnesty.creuse@gmail.com

#### ASSOCIATIONS DES PARALYSÉS DE FRANCE (APF)

[www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

#### Délégation de la Haute-Vienne

1 rue Marcel Deprez  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 33 21 01  
dd.87@apf.asso.fr  
<http://dd87.blogs.apf.asso.fr>

#### Délégation de la Corrèze

Impasse Tour de Loyre  
19360 MALEMORT-SUR-CORRÈZE  
Tél : 05 55 24 43 55

#### Délégation de la Creuse

Maison des associations  
11 rue de Braconné  
BP 351  
23000 GUÉRET  
Tél : 05 55 52 98 05  
<http://apf23.blogs.apf.asso.fr>

#### AFM TÉLÉTHON

<http://coordination.telethon.fr>

#### Coordination Téléthon 87

M. Marcel RIBIERE  
38 rue Rhin et Danube  
87280 LIMOGES  
Tél : 05 55 33 35 94  
telethon87@afm.genethon.fr

#### Coordination Téléthon 23

M. Philippe AUCOUTURIER  
12 Rue du Docteur BRESARD  
23000 GUÉRET  
Tél : 05 55 64 35 68  
telethon23@afm.genethon.fr

#### Coordination Téléthon 19

M. Jean-Michel FAUGERAS  
Résidence Pompidou  
60 bis avenue Georges Pompidou  
19100 BRIVE  
Tél : 05 55 17 51 21  
[telethon19@afm.genethon.fr](http://telethon19@afm.genethon.fr)

#### BANQUES ALIMENTAIRES

[www.banquealimentaire.org](http://www.banquealimentaire.org)

#### en Haute-Vienne :

9 rue Fernand Malinvaud  
Zone Romanet  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 31 07 14  
ba870@banquealimentaire.org

**en Corrèze :**  
8 rue Louis Lépine  
19100 BRIVE  
Tél : 05 55 23 06 36  
ba190@banquealimentaire.org

**en Creuse :**  
11 zone artisanale Clocher  
23000 SAINT-SULPICE-LE-  
GUÉRÉTOIS  
Tél : 05 55 51 28 46  
ba230@banquealimentaire.org

**COLLECTIF DE L'APPEL DES  
CENT POUR LA PAIX**  
[www.mvtpaix.org](http://www.mvtpaix.org)

**en Corrèze :**  
Maison du bénévolat Saint  
Germain  
10 boulevard Marx Dormoy  
19100 BRIVE  
Tél : 05 55 23 11 89

**en Creuse :**  
7 rue de la Grande Pigue  
23000 GUÉRET  
Tél : 05 55 52 21 54

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE**  
[www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

**Délégation départementale de  
la Haute-Vienne**  
8 rue de Réaumur  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 32 08 87

**Unité locale de la Corrèze**  
1 boulevard Anatole France  
19100 BRIVE  
Tél : 05 55 18 03 26  
<http://19.croix-rouge.fr>

**Délégation départementale de  
la Creuse**  
72 avenue du Docteur Manouvrier  
23000 GUÉRET  
Tél : 05 55 62 51 32

**ÉCOLE LIMOUSINE DE CHIENS  
GUIDES D'AVEUGLES**

Landouge  
105 rue du Cavou  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 01 42 28  
limoges@chiensguides.fr  
[www.limoges.chiensguides.fr](http://www.limoges.chiensguides.fr)  
Recherche des familles d'accueil  
pour les futurs chiens guides  
d'aveugles

**COMMUNAUTÉ EMMAÛS**  
Moulin de la Ribière  
87480 SAINT-PRIEST-TAURION  
Tél : 05 55 39 74 40  
emmaus@emmaus87.org  
[www.emmaus-france.org](http://www.emmaus-france.org)  
[www.emmaus87.fr](http://www.emmaus87.fr)  
Comités d'amis Emmaüs à Brive  
et Égletons

**ENTR'AIDSIDA LIMOUSIN**  
55 rue Jules Bobillot  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 33 54 33  
entraidsida@wanadoo.fr  
[www.entraidsida.org](http://www.entraidsida.org)

**LES PETITS FRÈRES DES  
PAUVRES**  
76 rue de la Vialoube  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 79 90 59  
pfp.limoges@petitsfreres.asso.fr  
[www.petitsfreres.asso.fr](http://www.petitsfreres.asso.fr)  
Accompagnement de personnes -  
en priorité de plus de 50 ans -  
souffrant d'isolement et de  
précarités multiples (solitude,  
pauvreté, exclusion, maladie  
grave).

**LES RESTOS DU CŒUR**  
[www.restosducoeur.org](http://www.restosducoeur.org)

**en Haute-Vienne :**  
4 rue de la Céramique  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 79 89 89

**en Creuse :**  
Route de Bénévent  
Le Maupuy  
23000 SAINT-SULPICE-LE-  
GUÉRÉTOIS  
Tél : 05 55 51 10 90

**en Corrèze :**  
Avenue du Tour de Loyre  
19360 MALEMORT-SUR-  
CORRÈZE  
Tél : 05 55 17 68 88

**LIGUE CONTRE LE CANCER**

**Comité de la Haute-Vienne**  
23 avenue des Bénédictins  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 77 20 76  
cd87@ligue-cancer.net  
[www.ligue-cancer.net/cd87](http://www.ligue-cancer.net/cd87)

**Comité de la Corrèze**  
29 quai Gabriel Péri  
19000 TULLE  
Tél : 05 55 20 94 52  
cd19@ligue-cancer.net  
[www.ligue-cancer.net/cd19](http://www.ligue-cancer.net/cd19)

**Comité de la Creuse**  
2 bis place Varillas  
23000 GUÉRET  
Tél : 05 55 52 44 87  
cd23@ligue-cancer.net  
[www.ligue-cancer.net/cd23](http://www.ligue-cancer.net/cd23)

**LIGUE DES DROITS DE  
L'HOMME (LDH)  
SECTION HAUTE-VIENNE**  
22 rue du Lieutenant Meynieux  
87000 LIMOGES  
Tél : 09 72 22 46 81  
[ldh87@ldh-france.org](mailto:ldh87@ldh-france.org)  
[www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

**LIGUE DES DROITS DE  
L'HOMME (LDH)  
SECTION CORRÈZE**  
Maison des associations  
11 place Jean-Marie Dautzier  
19100 BRIVE  
[ldh.limousin@gmail.com](mailto:ldh.limousin@gmail.com)  
[www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

**LIGUE DES DROITS DE  
L'HOMME (LDH)  
SECTION CREUSE**  
Maison des associations  
Braconne  
23000 GUÉRET  
[limousin@ldh-france.org](mailto:limousin@ldh-france.org)  
[www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

**MAISON DES DROITS DE  
L'HOMME**  
37 rue Frédéric Mistral  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 35 81 24  
[mdh.limoges@free.fr](mailto:mdh.limoges@free.fr)  
[www.mdh-limoges.org](http://www.mdh-limoges.org)

**MOUVEMENT CONTRE LE  
RACISME ET POUR L'AMITIÉ  
ENTRE LES PEUPLES (MRAP)  
Comité local de Limoges**  
28 rue des Papillons  
87100 LIMOGES  
Tél : 05 55 37 56 91  
[mrap87@wanadoo.fr](mailto:mrap87@wanadoo.fr)  
[www.mrap.fr](http://www.mrap.fr)  
<http://mrap87.blog4ever.com>

**MOUVEMENT POUR LA PAIX**[www.mvtpaix.org](http://www.mvtpaix.org)**Comité départemental de la Creuse**

c/o Jean Penot  
7 rue de la Grande Pigue  
23000 GUÉRET  
Tél : 05 55 52 24 54

**Comité départemental de la Corrèze**

Maison du bénévolat  
10 boulevard Marx Dormoy  
19100 BRIVE  
Tél : 05 55 23 11 89

**SECOURS CATHOLIQUE****Délégation du Limousin**

46 avenue des Bénédictins  
BP 253  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 34 38 65  
[limousin@secours-catholique.org](mailto:limousin@secours-catholique.org)  
[www.secours-catholique.org](http://www.secours-catholique.org)  
<http://limousin.secours-catholique.org>

Nombreuses équipes dans toute la région

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS****Fédération de la Haute-Vienne**

6-8 rue Fulton  
ZI Nord  
87280 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 20 00  
[www.spf87.org](http://www.spf87.org)

**Fédération de la Corrèze**

3 rue Louisa Paulin  
19000 TULLE  
Tél : 05 55 20 37 38  
[www.spf19.org](http://www.spf19.org)

**Fédération de la Creuse**

17 rue de Maingour  
23000 GUÉRET  
Tél : 05 55 51 08 26  
[www.spf23.org](http://www.spf23.org)

**SOS RACISME 87**

Maison des associations, étage 7  
4 allée Fabre d'Églantine  
87280 LIMOGES  
Tél : 05 55 35 15 65  
[www.sos-racisme.org](http://www.sos-racisme.org)

**UNICEF**

Hôtel de Région  
27 boulevard de la Corderie  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 11 96 63

[unicef87@unicef.fr](mailto:unicef87@unicef.fr)[www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)**➔ LISTE 5****Les sites de référence**

[www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr) rubrique Citoyenneté  
Site du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

[www.jeuneetbenevole.org](http://www.jeuneetbenevole.org)  
Informations pratiques sur le bénévolat pour les 14-25 ans, offres de missions de bénévolat

[www.animafac.net](http://www.animafac.net)  
Réseau d'associations étudiantes, conseils pour monter un projet

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)  
Portail gouvernemental de la vie associative

[www.benevolat.org](http://www.benevolat.org)  
Fédération française du bénévolat et de la vie associative (FFBA)

[www.tousbenevoles.org](http://www.tousbenevoles.org)  
Informations générales, annuaire d'associations, moteur de recherche de missions

[www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)  
Informations sur l'engagement, annuaire d'associations, offres de bénévolat

[www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)  
Plateforme des volontariats internationaux d'échange et de solidarité.

France Volontaires informe et oriente les candidats au volontariat vers les différentes associations.

[www.portail-solidarite.org](http://www.portail-solidarite.org)  
Site édité par l'Institut Bioforce Développement. Informations sur les activités de solidarité et les différents statuts (bénévolat, volontariat, humanitaire, économie sociale, etc.).

[www.betobe.org](http://www.betobe.org)  
Mise en relation entre bénévoles et organisations afin de favoriser les collaborations en ligne

**➔ LISTE 6****Adresses utiles****FRANCE BÉNÉVOLAT**[www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)**En Haute-Vienne :**

Maison de la F.O.L.  
22 rue du Lieutenant Meynieux  
87000 LIMOGES  
Tél : 06 81 13 88 51  
[fb87@francebenevolatlimousin.org](mailto:fb87@francebenevolatlimousin.org)  
<http://haute-vienne.francebenevolat.org>  
<http://laligue87-fol.org/francebenevolat>

**MAISON DU BÉNÉVOLAT**

10 boulevard Marx Dormoy  
19100 BRIVE

**RESEAU INFORMATION JEUNESSE LIMOUSIN**

87

- Limoges Portes-Ferrées 05 55 31 88 20
  - Limoges L'Interval 05 55 01 23 90
  - Bellac 05 55 68 87 54
  - Nexon 05 55 58 11 05
  - Panazol 05 55 31 05 90
  - St-Junien 05 55 02 05 71
  - St-Léonard-de-Noblat 05 55 56 11 18
  - St-Sulpice-les-Feuilles 05 55 76 92 66
  - St-Yrieix-la-Perche 05 55 08 27 98
- 19
- Brive 05 55 23 43 80
  - Bugeat/Sornac 05 55 95 08 13
  - Égletons 05 55 93 12 04
  - Larche 05 55 84 11 12
  - Meymac 05 55 96 78 58
  - Neuvic 09 60 19 41 28
  - Tulle 05 55 26 92 21
  - Ussel 05 55 72 13 23
- 23
- Guéret 05 55 52 00 40
  - Aubusson 05 55 67 77 29
  - Bourgneuf 05 55 64 24 33
  - Boussac 05 55 65 04 68
  - Evaux-les-Bains 05 55 82 80 47
  - Dun-le-Palestel 05 87 66 00 00
  - Genouillac 05 55 62 80 92
  - La Souterraine 05 55 63 04 73